

Règlement Championnat Triplette Jeunes Régional.

Article 1 : Disposition Générale.

Le nombre d'équipe est fixé à 32, 2 équipes par département et 6 au prorata des équipes inscrites dans les championnats départementaux et par catégorie.

Les équipes devront impérativement se qualifier par le championnat départemental, le champion, le vice-champion plus 6 équipes en fonction du prorata de la participation départementale en rapport aux autres départements d'Occitanie.

8 équipes seront qualifiées pour le championnat de France et par catégorie (Minimes, Cadets, Juniors).

Les comités départementaux organiseront leur championnat selon la formule qu'ils souhaitent si le nombre d'équipes participantes est inférieur à 16. Au-delà le Swiss System est obligatoire.

Article 2 : Inscription des équipes qualifiées.

Les dates des championnats départementaux sont prévues les 12 et 13 avril 2025.

Les équipes championnes et les équipes finalistes sur l'ensemble des 13 départements seront qualifiées pour le championnat régional, total 26 équipes.

Les 6 autres équipes sont distribuées au prorata des inscrits sur les départements, 1 maximum par département et par catégorie.

Les comités départementaux devront communiquer au CRO le nombre d'équipes inscrites par catégories pour le 09 avril date limite (tableau en annexe), sinon les départements qui dépasseront cette date limite ne rentreront pas dans le calcul du prorata. Il est possible de faire participer les équipes qui s'inscrivent après la date du 10 avril dans vos championnats départementaux.

Le retour des 6 équipes supplémentaires vous sera communiqué le vendredi 11 avril par le CRO.

Les comités départementaux devront communiquer au CRO les équipes qualifiées noms prénoms avec les numéros de licence des joueurs (un tableau se trouve en annexe merci de le remplir).

Pour les éducateurs il faudra communiquer au CRO le nom et prénom, le numéro de licence, la date des diplômes et recyclages éventuels (un tableau se trouve en annexe merci de le remplir).

Chaque comité devra fournir les graphiques de leurs 3 championnats au CRO **au format GCZ**.

Ces documents sont à faire parvenir au CRO et aux 5 membres du "bureau directeur" de l'ETR le 27 avril 2025, dernier délai. *Adresse mails en fin du présent document.*

Ces informations doivent parvenir au CRO.

Article 3 : Lieu et Date et Heure.

Le championnat se déroulera dans les départements prévus par le Comité Régional Occitanie, la date sera celle définie par la FFPJP dans son calendrier unique.

Il se déroulera sur une seule journée en Système Swiss.

Le dépôt des licences commencera à 8h00.

Début des rencontres : Juniors 8h30 Cadets 9h00 Minimes 9h30.

Restauration : Juniors 11h30 Cadets 12h00 Minimes 12h30.

Reprise après-midi Juniors 13h00 Cadets 13h30 Minimes 14h00.

Article 4 : Tenue Vestimentaire.

Les joueurs devront porter une tenue sportive, fournie par le comité départemental d'appartenance ou la tenue de l'école de pétanque si les 3 jeunes en font partie ou la tenue du club d'appartenance des joueurs (possibilité d'avoir 3 tenues différentes) ou la tenue de l'entente.

Toutes les tenues devront impérativement avoir le logo du département.

Les équipes qualifiées aux championnats de France seront habillées par le CRO.

Article 5 : Déroulement du Championnat.

Les éducateurs déposeront les 4 licences plus la carte d'éducateur à la table de marque.

Le tirage au sort s'effectuera le matin de la compétition.

Le matin seront jouées 2 rencontres sur les 3 catégories.

TEMPS 1 : SYSTEME SWISS.

Toutes les parties se jouent en 1h +2 mènes supplémentaires sont jouées si aucune équipe n'a atteint les 13 points. En cas d'égalité, une mène décisive avec bouchon non sortable est jouée.

32 équipes en 4 parties en Système-Swiss, avec le principe après la première partie de gagnant contre gagnant et perdant contre perdant, etc...

Les équipes classées de la 15^{ème} place à la 32^{ème} seront éliminées, le nombre de parties jouées sera de 4.

TEMPS 2 : TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE.

La finale et les rencontres qualificatives pour le championnat de France se joueront en 13 points et règlement pétanque sans temps limité.

A l'issue des 4 tours les 2 équipes classées 1^{er} et 2^{ème} (elles auront gagnées les 4 rencontres) seront qualifiées au championnat de France et joueront **la finale régionale**. Le nombre de parties jouées sera de 5.

Les équipes classées de la 3^{ème} place à la 14^{ème} joueront **une partie qualificative pour le championnat de France** :

3^{ème} vs 14^{ème},

4^{ème} vs 13^{ème},

5^{ème} vs 12^{ème},

6^{ème} vs 11^{ème},

7^{ème} vs 10^{ème},

8^{ème} vs 9^{ème}.

Le nombre de parties jouées sera de 5.

Article 6 : Arbitre et jury.

Le CRO désignera un arbitre principal, le comité organisateur devra nommer 3 arbitres minimum supplémentaires un par catégorie en considération des terrains.

Un jury sera désigné avant la compétition selon le règlement en vigueur.

Article 7 : Les éducateurs.

Les éducateurs devront porter la tenue réglementaire (tenue éducateur ou tenue identique avec celle des joueurs).

Ils devront être à jour du diplôme fédéral, recyclage compris, déposer leur licence avec celles des joueurs, avoir leur carte d'éducateur et le badge pour faciliter le contrôle.

Les teneurs de table contrôleront la bonne conformité des diplômes et des recyclages.

Tout éducateur qui ne sera pas en règles sera exclu de la chaise et ne pourra **plus** coacher son équipe.

Seuls les éducateurs sont autorisés à coacher une équipe.

Article 8 : Récompenses.

Vainqueur = 3 médailles Or + 3 fanions + 3 cartes cadeau à 30€

Finaliste = 3 médailles Argent + 3 fanions + 3 cartes cadeau à 20€

Article 9 : Absence d'équipe et remplacement.

Les équipes qui ne pourront pas venir au championnat régional devront en informer le CRO par son comité. Elle pourra être remplacée par une équipe du même département soit la 3^{ème} ou la 4^{ème}.

Il est fortement conseillé de faire jouer la partie de classement pour les perdants des demi-finales aux départements.

Les équipes qui ne se présenteront pas au championnat devront en informer le CRO, elles devront fournir un motif valable, le CRO décidera de la marche à suivre.

Article 10 : coordonnées des membres responsables de l'ETR.

CRO : cr-occitanie@petanque.fr

MARC NOGARET : mnogaret@orange.fr

ALAIN DONNADIEU : a.donnadieu1@gmail.com

SERGE MARTINEZ : serge.martinez0441@orange.fr

PATRICE REYNAUD : patricereynaud@hotmail.fr

PATRICK BORIES : petanque@soulayrols.fr

DATES 2025 :

09 AVRIL : Envoi au CRO de la participation par catégorie du nombre d'équipes au championnat départemental tripléte.

10 AVRIL : visio du bureau directeur ETR pour attribution des équipes aux départements.

11 AVRIL : retour OFFICIEL du nombre de qualifiés aux départements par l'ETR.

12 & 13 AVRIL : CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL TRIPLETTES.

27 AVRIL : date butoir d'envoi des graphiques concours + tableau des équipes qualifiées & leur coach.

08 JUIN : Championnat Régional TRIPLETTE JEUNES à LA PALME (11).

Règlement mis à jour le 26 mars 2025.

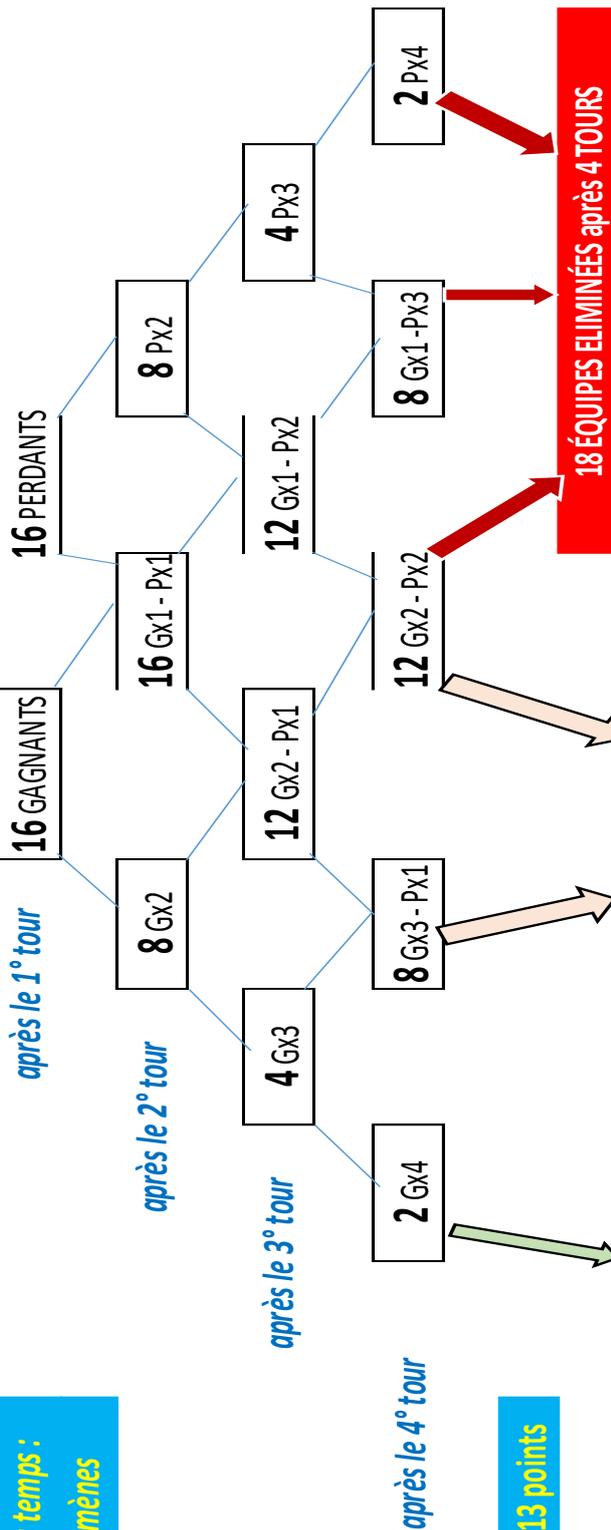
CRO 32 équipes - 8 qualifiées pour le championnat de FRANCE.

COMMENT SE QUALIFIER ?

Partie au temps :
1 h + 2 mènes

32 EQUIPES

Système "SWISS"



2 EQUIPES qualifiées DIRECTES CHAMPIONNAT DE FRANCE + SE DISPUTENT LE TITRE DE CHAMPION d'OCCITANIE.

les équipes 3 à 14 disputent la partie d'accès au Championnat de FRANCE.

PARTIE QUALIFICATIVE AU FRANCE = Oppositions suivant le classement SWISS SYSTEM :
3 vs 14 - 4 vs 13 - 5 vs 12 - 6 vs 11 - 7 vs 10 - 8 vs 9

Retour équipes qualifiées :



**COMITE
DEPARTEMENTAL**

| N° CD | NOM | PRENOM | N° DE LICENCE | | |
|-----------|-----|--------|---------------|---------|------|
| MINIMES 1 | | | | | |
| MINIMES 2 | | | | | |
| MINIMES 3 | | | | DIPLÔME | DATE |
| COACH | | | | | |
| | | | | | |
| CADETS 1 | | | | | |
| CADETS 2 | | | | | |
| CADETS 3 | | | | DIPLÔME | DATE |
| COACH | | | | | |
| | | | | | |
| JUNIORS 1 | | | | | |
| JUNIORS 2 | | | | | |
| JUNIORS 3 | | | | DIPLÔME | DATE |
| COACH | | | | | |